



L'état d'urgence sanitaire a effectivement pris fin ce samedi 11 juillet. Une des conséquences est que l'interdiction de tout rassemblement de plus de dix personnes sur la voie publique, ou dans un lieu privé recevant du public, est levée.

Néanmoins, à tout moment, le Premier ministre peut remettre en place cette interdiction.

Aussi, décision est prise de rouvrir seulement l'esplanade du Prieuré. Dit autrement, la chapelle, le cloître, le monastère-refuge, le refuge du Prieur et les WC restent fermés.

Par ailleurs, il est recommandé que les gestes barrières soient respectés.

Le Conseil scientifique, entre autres, est inquiet quant à l'évolution de l'épidémie dans notre pays.

Faisons-en sorte de contribuer, à notre niveau, à ce que la situation évolue de manière heureuse !

Merci